

Motion présentée au Conseil d'administration contre la signature d'un Contrat d'objectifs et de moyens

Les Contrats d'objectifs et de moyens s'inscrivent dans une volonté de modification profonde de l'organisation du travail dans les services publics. Il s'agit d'introduire la logique de l'entreprise privée, de la concurrence, du pilotage par la performance dans la gestion des établissements scolaires. Ces contrats fixent des objectifs à atteindre et prévoient les indicateurs chiffrés de performance qui permettront de mesurer si l'établissement a atteint ces objectifs. A terme, ces contrats visent à attribuer des moyens aux établissements scolaires en fonction de la rentabilité mesurée par des indicateurs de performance. Nous ne saurions accepter cette logique de contractualisation qui oblige l'établissement, et au delà bientôt, chacun des personnels à endosser la responsabilité de l'échec scolaire et à modifier les pratiques pédagogiques dans le seul but d'atteindre la performance attendue. Loin de constituer une amélioration pour le système éducatif, cela le contraint à une logique managériale préjudiciable à la qualité de l'enseignement et à l'attention portée à tous les élèves. Des études récentes montrent que la mise en concurrence des établissements scolaires nuit à la réussite des tous les élèves, qu'ils soient ou non en difficulté. Nous appelons les membres du conseil d'administration à refuser cette logique en votant contre le contrat d'objectifs et de moyens.